

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 22 JUIN 2023 Délibération n° 02-06_22-06-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 16/06/2023 Lieu de la séance : BOUÉE Date de la séance : 22/06/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, P. CHABAUD, C. PETER	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 23 Procurations : 7 Absents : 6 (Le Président s'est retiré au moment du vote) Nombre de votants : 30
Absents excusés ayant donné procuration à : N. FLAURAUD pouvoir à M. GUILLARD S. PASCO pouvoir à P. MARTIN D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL	Présidence : M. MÉZARD (Président de séance en l'absence du Président) Secrétaire de séance : A. LE BORGNE Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : R. NICOLEAU – sort de la salle S. MAURE A. JOGUET J. LERAY J. TATARD S. HALLIEN-LANIO	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022
DU BUDGET ANNEXE ELECTRICITE**

Le compte administratif du budget annexe Electricité fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	33 544,01 €	330 575,14 €
DEPENSES	104 939,48 €	0,00 €
Résultat des sections	-71 395,47 €	330 575,14 €
Restes à réaliser recettes	-	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	-	0,00 €

Vu la commission des finances du 7 juin 2023,

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2022 du budget annexe Electricité, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 23 juin 2023

A. LE BORGNE
Secrétaire de séance

Michel MÉZARD
Vice-Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29 JUIN 2023
 ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 29 JUIN 2023
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
 Rémy NICOLEAU